



Nations Unies

Comité d'experts de l'administration publique

**Rapport sur les travaux
de sa neuvième session
(19-23 avril 2010)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2010
Supplément n° 24

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément n° 24

Comité d'experts de l'administration publique

**Rapport sur les travaux
de sa neuvième session
(19-23 avril 2010)**



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

Le présent rapport renferme les conclusions et les recommandations du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa neuvième session, tenue au Siège de l'ONU du 19 au 23 avril 2010. Créé en application de la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, le Comité comprend 24 experts nommés à titre personnel pour un mandat de quatre ans. Au cours de sa session, le Comité s'est penché sur les questions de fond suivantes : a) défis et possibilités que présente la crise financière et économique pour l'administration publique; b) examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies; et c) administration publique et mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Après avoir délibéré de ces questions, le Comité a recommandé un projet de résolution au Conseil économique et social pour examen et adoption.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Projet de résolution recommandé pour adoption par le Conseil économique et social	1
II. Organisation de la session.	4
A. Durée de la session	4
B. Participation	4
C. Ordre du jour	4
D. Élection du Bureau	5
III. Résumé des débats et conclusions	6
A. Travaux du Comité	6
B. Défis et possibilités que présente la crise financière et économique pour l'administration publique.	6
C. Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	15
D. Administration publique et mise en œuvre des objectifs de développement et engagements convenus au niveau international ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	17
E. Séance sur les moyens novateurs d'enrichir la collaboration entre le Comité et la Division	20
F. Projet de programme de travail et d'ordre du jour pour la prochaine session du Comité d'experts et examen préliminaire du projet de rapport du Comité	21
Annexe	
Liste des documents	23

Chapitre I

Projet de résolution recommandé pour adoption par le Conseil économique et social

Le Comité d'experts de l'administration publique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa neuvième session

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2002/40 du 19 décembre 2002, 2003/60 du 25 juillet 2003, 2005/3 du 31 mars 2005, 2005/55 du 21 octobre 2005, 2006/47 du 28 juillet 2006, 2007/38 du 4 octobre 2007, 2008/32 du 25 juillet 2008 et 2009/18 du 29 juillet 2009, relatifs à l'administration publique et au développement,

Rappelant également les résolutions de l'Assemblée générale 50/225 du 19 avril 1996, 56/213 du 21 décembre 2001, 57/227 du 20 décembre 2002, 58/231 du 23 décembre 2003, 59/55 du 2 décembre 2004 et 60/34 du 30 novembre 2005, qui portent sur la même question, et les résolutions 63/202 du 19 décembre 2008 et 64/187 du 21 décembre 2009, sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Prenant note du soutien que le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies apporte aux États Membres pour renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines dans les domaines du secteur public, du développement de l'administration électronique et mobile, de la gestion du développement et de la participation citoyenne,

Saluant l'important travail accompli par le Comité d'experts de l'administration publique en fournissant au Conseil économique et social des conseils destinés à promouvoir les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Soulignant la nécessité urgente de s'attaquer aux causes, aux conséquences sociales ainsi qu'aux problèmes de gouvernance engendrés par les récentes crises, notamment la crise financière et économique mondiale sans s'y limiter – afin de faire jouer par le gouvernement un plus grand rôle dans l'établissement d'institutions efficaces de l'administration publique, dans le développement des ressources humaines, dans la création de mécanismes et d'outils de gestion et dans la participation des citoyens à l'élaboration des politiques,

1. *Prend note avec satisfaction* des conclusions et recommandations du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa neuvième session consacrée aux défis et aux possibilités que présente la crise financière et économique pour l'administration publique et au thème de l'examen ministériel annuel de 2010 intitulé « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes »;

2. *Se félicite* de la décision du Comité d'experts de la fonction publique de faire de la gouvernance publique au service de l'amélioration de la qualité de la vie humaine, en particulier de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, le thème de son programme pluriannuel, 2011-2013;

3. *Se félicite également* de la recommandation du Comité tendant à compenser les effets sociaux de la crise financière et économique en plaçant des stratégies centrées sur les populations au cœur des politiques gouvernementales et à faire participer pleinement les citoyens et la société civile à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces politiques pour les rendre plus efficaces et efficientes;

4. *Salue* la Déclaration de Lima sur les directives relatives aux principes du contrôle et la Déclaration de Mexico sur les institutions supérieures de contrôle des finances publiques qui s'inspirent des travaux menés par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans le souci d'accroître la transparence, de renforcer l'obligation de rendre compte et de veiller à l'encaissement et à l'emploi judicieux des ressources publiques pour le plus grand bien de tous les citoyens; et propose d'établir une feuille de route intégrant à terme ces principes dans le droit international;

5. *Invite* l'Assemblée générale à :

a) Reconnaître dans tous les débats pertinents que la crise financière et économique a démontré que l'administration et la gouvernance publiques doivent jouer un rôle primordial dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Reconnaître également que l'égalité des sexes demeure un important objectif et que les technologies de l'information et des communications sont un puissant moyen d'assurer l'autonomisation des femmes tant que leurs risques sont maîtrisés;

c) Envisager de mettre en place un mécanisme de consultations régulières entre le Comité d'experts de l'administration publique et un comité d'experts économiques indépendants comme il ressort de l'alinéa e) du paragraphe 56 de la résolution 63/303, compte dûment tenu de l'importance de l'administration publique et de ses capacités d'application des mesures internationales et de dialogue sur les crises et leurs effets sur le développement;

6. *Encourage* les États Membres à :

a) Reconnaître que les gouvernements et l'administration publique doivent recentrer leurs activités pour gérer les crises économiques et financières et leurs conséquences sociales dans les pays touchés, protéger particulièrement les groupes sociaux vulnérables en leur sein, et éviter que pareilles crises ne se reproduisent à l'avenir;

b) Reconnaître que la crise a eu des effets mondiaux et qu'il y a lieu de mettre en place une nouvelle structure de réglementation internationale et d'utiliser l'ONU comme le cadre le plus approprié pour l'examen de ces questions liées à la crise et d'engager les pourparlers internationaux nécessaires sur les aspects moraux

de cette crise, notamment le fardeau considérable qu'elle constitue pour les administrations publiques des petits pays et des pays pauvres, et qui entrave notamment la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;

c) Formuler à temps des stratégies permettant de sortir de ces situations de crise le cas échéant, tout en tenant compte du fait que le succès de toute mesure d'adaptation passe par une planification stratégique à long terme;

d) Convenir de la nécessité de se concentrer sur le rôle de la cyberadministration dans le développement et prévoir des sources de financement de projets de cyberadministration qui soient prévisibles sur plusieurs années;

7. *Invite* le Secrétariat à continuer à :

a) Accorder aux initiatives novatrices du secteur public des États Membres la place qui leur revient en donnant plus de retentissement et de poids à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique et au prix Champion du service public décerné par l'Organisation;

b) Contribuer à mieux développer le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques en vue de l'instauration de partenariats, du partage des connaissances et de l'échange de pratiques de référence dans les domaines de l'administration publique;

c) Favoriser la mise en œuvre du Plan d'action de Genève de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information¹ sur les questions de cyberadministration;

d) Aider les pays à se doter d'institutions publiques, à mettre en valeur leurs ressources humaines et à assurer leur développement en créant le cadre politique nécessaire à l'élaboration de stratégies de développement national, leur mise en œuvre effective et la pleine participation des citoyens, l'accent étant mis en particulier sur les pays en développement, l'Afrique, les pays en transition et les pays les moins avancés;

e) Voir comment cette crise pourrait être l'occasion d'aider à promouvoir une économie verte, à faible émission de carbone aux fins du développement, notamment dans les pays ne pouvant pas le faire eux-mêmes, tout en appuyant l'ensemble des travaux de l'Organisation des Nations Unies sur les changements climatiques;

f) Recueillir des données sur l'égalité des sexes dans de nombreux domaines, en particulier la sous-représentation des femmes à des postes dans l'administration publique et la haute hiérarchie de la fonction publique;

8. *Invite également* le Secrétariat à approfondir et à étendre sa formation en matière de renforcement des capacités en ligne et autonomes et à continuer de consolider ses produits et services fournis par son espace de connaissances sur l'administration publique en vue de mieux aider les États Membres à redéfinir, réformer, renforcer et innover leur administration publique en général et leurs prestations de services publics en particulier, en fonction de leurs besoins.

¹ Voir A/C.2/59/3, chap. I.

Chapitre II

Organisation de la session

A. Durée de la session

1. Créé en application de la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, le Comité d'experts de l'administration publique, qui comprend 24 experts nommés à titre personnel par le Conseil sur proposition du Secrétaire général, a tenu sa neuvième session au Siège de l'ONU du 19 au 23 avril 2010.

B. Participation

2. Dix-huit membres du Comité ont participé à la session de même que des observateurs d'organismes des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres.

3. Ont participé à la session les membres du Comité suivants : Luis F. Aguilar-Villanueva (Mexique), Rowena Bethel (Bahamas), Vitoria Dias Diogo (Mozambique), Mikhail Dmitriev (Fédération de Russie), Bin Hao (Chine), Pan Suk Kim (République de Corée), Francisco Longo Martinez (Espagne), Hyam Nashash (Jordanie), Peter Anyang' Nyong'o (Kenya), Paul Oquist (Nicaragua), Marta Oyhanarte (Argentine), Odette Ramsingh (Afrique du Sud), Siripurapu Kesava Rao (Inde), Valeria Termini (Italie), Gwendoline Williams (Trinité-et-Tobago), Susan L. Woodward (États-Unis d'Amérique), Philip Yeo (Singapour) et Najat Zarrouk (Maroc).

4. En raison de la fermeture de l'espace aérien européen à la suite de l'éruption volcanique survenue en Islande, les membres ci-après n'ont pas pu y assister : Meredith Edwards (Australie), Walter Fust (Suisse), Mushtaq Khan (Bangladesh), Joseph Dion Ngute (Cameroun), Beatrice Margaret Saner (Royaume-Uni) et Jan Ziekow (Allemagne).

5. La liste des observateurs peut être consultée sur l'intranet de l'ONU (voir <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un-dpadm/unpan038305.pdf>).

C. Ordre du jour

6. L'ordre du jour de la neuvième session était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Défis et possibilités que présente la crise financière et économique pour l'administration publique.
4. Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies.
5. Administration publique et mise en œuvre des objectifs de développement et engagements convenus au niveau international ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
6. Projet de programme de travail et d'ordre du jour de la dixième session du Comité d'experts.

D. Élection du Bureau

7. Les membres ci-après remplissent les fonctions de Président, Vice-Présidents et Rapporteuse pour la session en cours :

Président

Luis **Aguilar-Villanueva** (Mexique)

Vice-Présidents

Pan Suk **Kim** (République de Corée)

Walter **Fust** (Suisse)

Peter **Anyang' Nyong'o** (Kenya)

Rapporteuse

Susan L. Woodward (États-Unis d'Amérique)

Chapitre III

Résumé des débats et conclusions

A. Travaux du Comité

8. À la séance d'ouverture, le Président par intérim, M. Anyang' Nyong'o, a souhaité la bienvenue aux experts et présenté le thème principal de la session intitulé : « Défis et possibilités que présente la crise financière et économique pour l'administration publique ». Le défi à relever est triple : l'échec des institutions considérées comme le moteur d'une économie capitaliste, le doute que suscite de plus en plus le caractère sacré des valeurs libérales, et les incertitudes qui pèsent sur ce qu'il y a lieu de faire. Quel sera le rôle des pouvoirs publics et des dirigeants politiques dans l'introduction des innovations nécessaires pour relever ces défis?

9. Deux discours liminaires prononcés respectivement par le Président du Conseil économique et social, Hamidon Ali, et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang, ont orienté les débats du Comité. M. Ali a souligné l'importance grandissante des trois « i » que sont « intégrité, innovation et information » dans l'avenir de la gouvernance, à l'heure où nous tirons les leçons de nos erreurs passées et tentons de rétablir la confiance des populations. M. Sha a insisté sur les possibilités qui s'offraient à l'administration publique, au moment où la confiance est à son niveau historique le plus bas, de formuler des recommandations spécifiques sur la réforme financière, les stratégies de communication en matière d'encadrement et les mesures correctives à apporter par les gouvernements pour remédier aux conséquences sociales catastrophiques de la crise. Le Président comme les intervenants n'ont pas manqué de relever non seulement l'intérêt de la riche diversité des expériences du Comité, mais aussi son objectif commun qui est de livrer une analyse et de formuler des recommandations impartiales sur la crise financière et économique mondiale qui est en soi une affaire de gouvernance.

10. La déclaration sommaire de la Directrice de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement sur les questions d'organisation est venue clore la séance d'ouverture. Elle y a fait l'historique du Comité, précisé son mandat, ses procédures et les modalités d'établissement de son programme de travail et formulé, à l'intention de ses membres sortants, des suggestions précises sur la manière de dynamiser ses travaux et de renforcer sa collaboration avec la Division.

B. Défis et possibilités que présente la crise financière et économique pour l'administration publique

11. La note du Secrétariat (E/C.16/2009/2) et les contributions des membres du Comité ont délimité le cadre global des débats du Comité. Elle a exposé les difficultés posées par la récente crise financière et économique mondiale à l'administration publique dans les domaines de l'encadrement, de la coordination des politiques, de la transparence, de la prestation de services publics, de la vulnérabilité et de la réglementation du secteur financier. La note a également discerné que la crise offrait à l'administration publique cinq occasions éphémères à saisir : a) se doter d'institutions et de moyens plus efficaces lui permettant d'identifier, de prévenir et de gérer les risques; b) pouvoir relever le prestige du service public; c) renforcer les systèmes et les méthodes de cyberadministration

axée sur la participation citoyenne dans le cadre de la conception, du suivi et de la mise en œuvre des politiques; d) réaffecter les dépenses publiques vers des priorités de développement à long terme, tels que les objectifs de développement convenus au niveau international et les objectifs du Millénaire pour le développement; e) se soucier beaucoup plus des besoins du monde en développement.

Renforcement de la gouvernance publique en vue d'interventions rapides et coordonnées

12. M. Rao a analysé les origines idéologiques de la crise financière et économique, notamment la mutation dans la conception du rôle du gouvernement durant les années 1970 et 1980, la vision à court terme qui en a résulté dans le domaine de la prise de décisions, la plus grande vulnérabilité des pays du fait de la mondialisation des finances mais non de la réglementation, l'accaparement des pouvoirs publics par des intérêts privés et le rôle des technologies dans l'extension de cette mainmise. Des modèles de gestion réussie de la crise qui renvoient à la Chine, à l'Inde et au Canada témoignent du rôle que la réglementation nationale et mondiale doit jouer, du contrôle qui doit s'exercer sur les banques et le système financier et de la nécessité de rétablir la foi dans le gouvernement en garantissant le respect des principes moraux et l'intégrité des affaires publiques. La création d'instances mondiales plus ouvertes donnerait à des pays ayant des besoins de développement distincts, surtout à de petits pays, plus de poids et de voix dans la prise de décisions à l'échelle internationale.

13. M. Oquist a donné des effets de la crise financière et économique un compte rendu qui n'incite guère à l'optimisme en faisant valoir qu'aucun pays ne pouvait à lui tout seul les contrecarrer, mais que tous étaient logés à la même enseigne endommagée par ce tsunami financier, et souligne donc la nécessité de créer une nouvelle structure mondiale fondée sur une approche globale de la gouvernance publique, notamment avec le concours d'acteurs aux niveaux local, national, régional et international. Le plan de cette nouvelle architecture devrait reposer sur le principe selon lequel les problèmes mondiaux exigeaient des solutions mondiales, donc un financement mondial, un système mondial de distribution, la meilleure gouvernance publique et mondiale qui en découle telle qu'une fiscalité mondiale et une gestion des biens de l'humanité, un fonds mondial de stabilisation, un fonds mondial d'actions et un comité d'experts économiques de l'ONU, ainsi qu'à une meilleure prise en compte des pratiques régionales actuelles susceptibles de modifier le cours des monnaies de réserve, des échanges et des flux de capitaux et d'aboutir à des négociations mondiales.

14. Reconnaissant l'échec de la théorie de l'autoréglementation du marché et le caractère inadapté de l'architecture internationale actuelle, le Comité a examiné trois des principaux critères que les administrations publiques à l'échelle internationale doivent respecter en temps de crise : a) se concentrer sur les innovations institutionnelles, économiques et sociales plutôt que de trop mettre l'accent sur les risques; b) privilégier une gouvernance de type dynamique, participatif et de loin plus consultatif – la démocratie locale offrant un élément de solution; c) constater l'échec de l'idée des règles d'or pour tous et convenir de la nécessité de tenir compte des différentes situations nationales et régionales.

15. Se penchant sur la question des structures de gouvernance mondiale, le Comité a souligné qu'il fallait examiner les mécanismes de financement mondiaux, surtout

entre les institutions financières internationales et les pays en développement, et insister sur plus d'information et de transparence sur les sources et l'évaluation de ces fonds. Tout en protégeant les forces de la structure mondiale actuelle, il fallait reconnaître et combler ses nombreuses lacunes, ses disparités et convenir de la nécessité d'engager des discussions à l'échelle mondiale sur les principes de justice et d'une société morale que les conséquences sociales de la crise actuelle ont conduit à évoquer. Le fardeau qui pèse sur l'administration publique des pays plus petits et plus pauvres est énorme; l'ONU est le cadre idéal et l'instance la mieux indiquée pour trouver une solution globale et équilibrée à ces problèmes.

**Renforcement des capacités d'encadrement du secteur public
dans le contexte de la crise financière et économique**

16. L'exposé de M. Hao a souligné les effets de la crise financière et économique sur l'économie chinoise, les mesures que le Gouvernement a prises pour y faire face et leur efficacité. Les dispositions prévoyaient notamment : a) une forte augmentation des dépenses publiques consacrées aux projets d'amélioration des conditions de vie et des infrastructures (routes et logements); b) diverses mesures de promotion et de préservation de l'emploi; c) l'expansion du système de sécurité sociale de base, y compris les régimes de pension de vieillesse et d'assurance maladie. M. Hao a fait valoir que l'efficacité de ces mécanismes découlait de l'encadrement, défini comme capacité de développement et capacité d'amélioration.

17. M^{me} Zarrouk a présenté les défis auxquels l'administration publique et les dirigeants devaient faire face à cause de la crise et qui leur imposaient des choix ponctuels difficiles sur la manière de modifier le cours des événements. Les dirigeants se devaient de fournir des informations objectives, fiables et équilibrées sur le diagnostic de la crise, les politiques correctives adoptées et les effets escomptés malgré le manque de ressources engendré par la crise, ce qui pourrait notamment conduire à : a) un renforcement du rôle de l'administration publique visant à aider les dirigeants à s'acquitter de leurs devoirs; b) une constatation de la nécessité des politiques sociales, économiques et environnementales publiques; c) une invitation à redéfinir les partenariats entre les secteurs privé, public et les populations.

18. Le Comité s'est félicité du souci manifesté par les dirigeants de corriger l'institutionnalisme des deux dernières décennies, la crise ayant démontré la nécessité de dégager des priorités et d'en définir l'ordre et déterminé le rôle crucial des ressources humaines, leur formation interdisciplinaire, leur aptitude à mobiliser toutes les couches de la société et leur capacité à offrir des perspectives à long terme au-delà du cycle politique des démocraties électorales. L'efficacité de l'action de la Chine a montré néanmoins les grandes différences entre des pays dotés d'un « volant budgétaire » et les nombreux autres qui en sont dépourvus et qui se heurtent à de graves conséquences sociales. Le regroupement des solutions face à la crise en réaction aux dysfonctionnements des marchés non réglementés et à l'absence d'encadrement et de compétences pose toutefois une question d'équilibre : or, comment savoir qu'on est allé trop loin dans une direction ou dans l'autre? En trouvant l'équilibre, comment peut-on diplomatiquement convaincre des dirigeants qui sont responsables de la crise de reconnaître leur rôle et d'évaluer les dysfonctionnements de l'État et du marché dans la cause de la crise?

19. Concluant qu'une fonction publique professionnelle stable, bien formée et bien rémunérée était indispensable à un gouvernement efficace en temps de crise et au

rétablissement de la confiance des citoyens dans leur État, le Comité a mis en garde contre la recherche de solutions simplistes et préconisé plutôt la prise en compte de la complexité de la gouvernance dans l'appui d'une planification stratégique à long terme et la participation de tous les citoyens et d'autant de couches de la société que possible à la prise de décisions.

Prestation de services publics axés sur les citoyens

20. M^{me} Ramsingh a plus amplement détaillé les effets dévastateurs de la crise financière et économique sur la vie quotidienne des populations du monde en développement pour renforcer l'idée selon laquelle toutes les nouvelles réglementations devaient être mises au service des citoyens et viser à améliorer leur vie.

21. M^{me} Oyhanarte a fait valoir que la crise mondiale offrait des possibilités : a) d'instaurer une culture de coopération et de solidarité au niveau international; b) de repenser le rôle de l'État; c) d'élargir la participation citoyenne, notamment au niveau local. Au niveau local, le rôle croissant des technologies de l'information et des communications pourrait faciliter et ouvrir au gouvernement l'accès à l'information et influencer sur la participation citoyenne et sur les stratégies novatrices de politique publique comme le programme d'audit citoyen de 2003 appuyé par le PNUD a pu influencer sur la qualité des pratiques démocratiques dans les municipalités argentines.

22. M. Anyang' Nyong'o a examiné les moyens d'action de l'État dans le contexte historique de la nature de l'État dans des pays africains depuis l'indépendance : le désespoir et le développement, suivis des ajustements structurels qui ont fortement nui aux possibilités de prestation de services mais également conduit à la corruption politique et à une perte de l'idée de la place centrale des populations dans le développement. Malgré les changements survenus dans la nature de l'État au cours des quatre décennies, les trois combats initiaux se poursuivaient contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie. L'une des conséquences de la dégradation radicale de la qualité de l'enseignement engendrée par les politiques d'ajustement structurel est que rares sont les pays africains dont le niveau d'instauration permet d'exploiter les outils électroniques (technologies de l'information et des communications) d'un gouvernement axé sur les citoyens. En lieu et place, on a opté pour la solution du transfert des pouvoirs (et pas seulement des ressources) selon les principes suivants permettant de réinventer l'État pour qu'il soit politiquement démocratique, nationaliste dans son contenu et ses principes sociaux et économiquement au service du développement.

23. Le Comité a analysé des exemples de nature à susciter l'optimisme à l'égard de la gouvernance centrée sur les citoyens et de type participatif, et allant des réformes de décentralisation en cours au Mozambique et des groupes d'auto-assistance en Inde aux nombres croissants de cas soumis au jury du prix Champion du service public décerné par l'ONU. Il avait fallu le cas argentin pour démontrer que souvent de très légers changements pouvaient entraîner des conséquences de taille. L'objectif ne devrait toutefois pas consister uniquement à accroître la participation mais également à renforcer les capacités d'intervention, d'où la question de savoir comment, dans ce sens, renforcer la citoyenneté? Les obstacles ont permis de renseigner sur la manière dont la participation des citoyens au processus de prise de décisions politiques pourrait être accrue. Il s'agirait notamment : a) de leur assurer l'accès aux technologies de l'information et des

communications et à la cyberadministration; b) de comparer les effets des disparités croissantes découlant de la mondialisation de la nature même de l'État; c) de gérer rationnellement les ressources humaines et financières des administrations locales, en particulier le régime de la fiscalité et le partage des revenus entre les administrations centrale et locale; d) de veiller aux questions de coordination lorsque les instances de décisions prolifèrent ainsi qu'à l'intégration régionale (au sein d'un pays); e) d'assurer la formation des employés du secteur public; f) d'expliquer aux responsables gouvernementaux et aux citoyens ce que les notions d'experts recouvrent dans la réalité.

Transparence et responsabilité

24. M. Kim a relevé la complexité de la transparence et de la responsabilité, les réformes à l'œuvre dans de nombreux pays en développement et les difficultés et contraintes persistantes comme l'autoritarisme, le manque de capital social, l'absence de suivi et d'évaluation, de participation, de récompense et de mesures disciplinaires adéquates ainsi que de solutions adaptées aux situations locales. Le plus grave pourrait être l'absence d'un encadrement doté d'un pouvoir de transformation et de la volonté politique nécessaire au bon déroulement du processus de mise en œuvre.

25. M^{me} Termini a examiné la complexité de la transparence, qui pourrait aller jusqu'à nécessiter un changement de valeurs et de vision. La crise était une occasion pour l'administration publique de rétablir la confiance des citoyens dans les pouvoirs publics en adoptant le nouveau modèle de « gouvernement ouvert » qui le rendrait plus comptable et plus transparent. L'ancien modèle plaçait les citoyens au rang de clients et de consommateurs de services publics, tandis que le nouveau en faisait également des partenaires capables de coproduire des services publics et de participer à l'élaboration de politiques. L'aspect clef de ces rôles était l'accès à l'information, la qualité de l'information, l'application des lois et la lutte contre la corruption, qui constituait un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le « circuit de transparence » qui en résulte rendait la gouvernance participative possible et faisait de l'accès en temps utile à des informations fiables un facteur primordial dans la prise de décisions en matière de politiques économiques. Elle a suggéré d'accorder la priorité aux capacités : a) des bureaux nationaux de statistique de produire des données fiables; b) des institutions supérieures indépendantes de contrôle des finances publiques d'assurer le respect des principes de responsabilité; c) des médiateurs de garantir une procédure régulière; d) des chartes de la fonction publique de veiller au suivi des résultats.

26. M. Longo a également fait valoir que la confiance du public dans la capacité des gouvernements à réagir de manière efficace face à la crise était fonction de leur « degré d'ouverture » caractérisé par la transparence (liberté d'information, mesure des résultats et informations s'y rapportant aux fins de la prise de décisions), la facilité d'accès (des citoyens aux procédures publiques), la réactivité (gouvernements réceptifs à de nouvelles idées, à de nouvelles exigences et à de nouveaux besoins) et la responsabilité (tenir compte des attentes au sein et en dehors des gouvernements) dans le domaine des affaires publiques. Les outils de cyberadministration étaient essentiels pour faciliter l'accès des citoyens aux procédures publiques, réduire les dépenses, mieux coordonner les services et atténuer les coûts politiques des coupes budgétaires et autres mesures impopulaires. L'ouverture – bien non absolu susceptible d'être en contradiction avec d'autres

valeurs publiques telles que la qualité des prestations, l'équité sociale, le droit au respect de la vie privée et la représentation démocratique – était une condition nécessaire mais non suffisante pour assurer la confiance du public dans le gouvernement.

27. Prenant la parole au nom de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, M. Christian Ebener, de la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, a fait remarquer que le principal objectif des institutions supérieures de contrôle des finances publiques était de promouvoir une « responsabilité adaptée réactive », précisément en fournissant aux organes législatifs et au grand public des informations sur les activités administratives des gouvernements. Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques devaient donc avoir leur indépendance garantie et être dûment mandatées par la loi pour enquêter sur des mesures de lutte contre la crise pour s'acquitter pleinement de leurs fonctions d'organismes de contrôle. Il a donc été proposé pour cela au Comité de recommander à tous les États Membres d'appliquer la Déclaration de Lima sur les directives relatives aux principes du contrôle et la Déclaration de Mexico sur l'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

28. La transparence et la responsabilité offraient de nets avantages, a résumé M. Kim, mais la difficulté de la question résidait dans la manière d'assurer ces principes. Les membres ont ajouté que la culture du secret qui régnait dans une administration publique qui avait tendance à éviter de prendre des risques, la méconnaissance des citoyens de leur droit à l'information et de ses avantages, et la validité d'outils tels que les technologies de l'information et des communications et la cyberadministration, dans des contextes où les traditions orales et la préférence pour les contacts personnels dominaient, y faisaient obstacle. Les débats sur les modalités de garantie du respect des principes de transparence et de responsabilité avaient porté essentiellement sur les systèmes d'intégrité, notamment les méthodes et outils administratifs permettant de suivre, de révéler et de réprimer des actes criminels, les campagnes d'information à l'intention du public, les codes de conduite et la formation des fonctionnaires ainsi que la bonne conservation des dossiers. L'accès rapide à des informations faciles à exploiter et pertinentes et leur gestion étaient certes nécessaires à un gouvernement soucieux de transparence et de responsabilité, mais leur succès n'était pas seulement assujéti à la réglementation et à des institutions officielles mais également à des règles informelles telles que les normes éthiques, les valeurs démocratiques et l'engagement politique.

Protection sociale et financière des groupes vulnérables

29. La gravité des conséquences économiques de la crise financière et économique était devenue une question sociale primordiale, qui constituait pour le secteur public et les gouvernements un redoutable défi, selon le Président, M. Aguilar Villanueva.

30. M. Dmitriev a déclaré que ces effets sociaux restaient encore largement inconnus en ce sens qu'ils se faisaient encore sentir, qu'ils étaient extrêmement complexes et n'avaient pas encore fait l'objet d'études. Aussi a-t-il défini un cadre d'analyse permettant de déterminer les types de vulnérabilité et les capacités des gouvernements à assurer une protection sociale qui constituait un impératif politique face à la crise. Indiquant que la capacité d'intervention de l'administration publique était le facteur déterminant dans la solution du gouvernement face à la crise, il a

indiqué qu'il fallait distinguer les solutions d'urgence à court terme des stratégies de développement à long terme en matière de renforcement des capacités et de développement et tenu à faire savoir que des stratégies de sortie de crise ponctuelles étaient tout aussi importantes que leur transposition rapide à une plus grande échelle.

31. Les gouvernements réagissaient selon leur profil de vulnérabilité, de leur volant budgétaire, du système de protection sociale en place et des moyens dont disposait l'administration publique. Le choix des outils devait cadrer avec les capacités du gouvernement sans pour autant faire fi des mécanismes informels très divers et importants de protection sociale censés compléter les lois et dispositifs officiels. Des moyens institutionnalisés plus substantiels étaient très vite réduits en temps de crise et influencés par des déséquilibres d'information, même dans des pays à revenu intermédiaire, en phase de transition ou d'après transition. Selon M. Dimitriev, les systèmes de protection sociale étaient mal équipés pour bien contrer les vulnérabilités (par exemple taux de pauvreté élevé et exclusion croissante), parce qu'ils avaient tendance à être envahis par les pensions, étaient de faible utilité, trop ou mal ciblés, ou dépourvus d'autres mécanismes nécessaires. Le renforcement de la gouvernance internationale et de l'action collective était essentiel dans la mesure où la réduction de la marge de manœuvre budgétaire à l'échelle mondiale avait des répercussions sur les vulnérabilités et les déséquilibres d'information.

32. M^{me} Edwards a examiné par téléconférence les avantages et les inconvénients qu'il y avait à faire assurer la protection sociale par le secteur public dans le cadre de politiques centrées sur les citoyens et les mécanismes novateurs dont ces moyens d'intervention le dotaient. Le ciblage étant administrativement coûteux, elle s'était appesantie sur les transferts de liquidités à des conditions préférentielles, qui étaient à présent bien vues dans de nombreux pays, malgré l'absence de participation communautaire pouvant être déplorée dans le cadre de la mise en œuvre de ces programmes. Pour être efficace, avait-elle conclu, les mesures de protection sociale devaient être intégrées à d'autres politiques économiques et sociales et toujours faire partie intégrante d'un processus d'apprentissage dynamique.

33. Le Comité a mis l'accent sur les aspects politiques et institutionnels visant à assurer la protection sociale des groupes vulnérables, notamment : a) en accroissant la rapidité d'exécution au sein de l'administration publique lorsque la nécessité s'en faisait sentir; b) en élaborant des stratégies efficaces de sortie de crise après des réactions d'urgence engendrées par la crise; c) en reconnaissant qu'il n'existait pas de stratégie de sortie de crise pour les pays où aucune distinction n'était établie dans le domaine de la vulnérabilité entre la situation de crise et la pauvreté généralisée et où n'existait aucun volant budgétaire, et qu'il fallait y faire appel à des projets de financement novateurs Sud-Sud comme l'ALBA (Alliance bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine); d) en voyant dans les crises des possibilités d'innovation en matière de capacités et de croissance, notamment grâce à une économie verte et à la promotion d'un cadre de coopération global multilatéral où les pays plus pauvres pouvaient mieux faire entendre leur voix dans le cadre de négociations avec les pays développés. M. Dimitriev a ajouté que la diversité des programmes gouvernementaux et l'ingéniosité dont certains pays faisaient preuve montraient bien qu'aucune situation n'était entièrement compromise ni totalement désespérée.

Singapour : une étude de cas

34. M. Yeo a retracé les étapes du développement de Singapour, qui l'ont fait passer d'une économie à forte intensité de travail à une économie à forte intensité de capital, puis à présent à une économie hautement informatisée grâce à la promotion de nouveaux secteurs alors que d'autres étaient en déclin. Cette mutation était née de la vision stratégique selon laquelle une économie mue par le seul souci de rentabilité n'était pas viable à long terme. Singapour avait lancé sa campagne de recherche en 2000, après la décision du Gouvernement de faire de ce domaine un des moteurs de la croissance économique future. Deux pôles de recherche-développement « Biopolis » et « Fusionopolis », qui avaient été constitués avec un large éventail de discipline de recherche allant de la bio-imagerie à la microélectronique, avaient déjà contribué à l'accroissement sensible de la production manufacturière en dépit de la crise financière et économique.

35. La clef de cette nouvelle stratégie était le capital humain. La poursuite de la conquête des terres sur la mer continuait de se heurter au principal obstacle qu'était le talent. Partant de l'idée selon laquelle le « talent était international », Singapour avait choisi comme méthode de mise en valeur des ressources humaines de renforcer le capital humain du secteur public à moyen et à long terme par des programmes d'octroi de bourses à de jeunes individus de talent. L'exposé de M. Yeo précisait également comment la réaction de Singapour face à la crise économique mondiale rejoignait cette approche.

36. Le Comité a salué l'exposé de M. Yeo et examiné la manière dont ses leçons pourraient être appliquées ailleurs. Interrogé sur la façon dont Singapour avait réussi à attirer et à retenir des jeunes de talent originaires de l'étranger, sur la façon dont l'administration publique y avait contribué et sur les risques d'essoufflement de la croissance à terme, M. Yeo a mis en évidence à la fois les avantages financiers que procuraient les généreuses indemnités de subsistance et bourses d'enseignement, l'ambition de jeunes individus issus de milieux plus pauvres, le très grand prestige dont les fonctionnaires jouissent ainsi que leur très forte rémunération, ce qui stoppait également la corruption. Le Comité a conclu que cet exemple n'était pas facile à suivre, mais que l'enseignement général à tirer était qu'un tel succès résultait d'une politique et qu'en s'étant mis en quête de capitaux internationaux et d'individus de talent à l'échelle internationale, Singapour avait suivi ses propres politiques en tenant compte de sa situation propre.

Recommandations visant à renforcer la gouvernance publique en vue d'une action politique rapide et coordonnée

37. Le Comité souligne qu'à des problèmes mondiaux correspondent des solutions mondiales – aucun pays ne pouvant à lui seul trouver des solutions à la crise. Les institutions internationales actuelles ne l'avaient pas empêchée. Il exhorte donc les États Membres à envisager de créer une nouvelle structure non seulement de mondialisation de la finance mais également de réglementation et d'utiliser l'Organisation des Nations Unies comme l'instance la mieux indiquée pour résoudre ces problèmes liés à la crise, susciter un débat mondial sur les aspects moraux et les normes de justice et lier ces questions à l'urgente nécessité de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement.

Recommandations en faveur du renforcement de l'encadrement dans le secteur public eu égard à la crise financière et économique

38. Le Comité engage les États Membres à distinguer les solutions d'urgence à court terme de la planification et de la mutation stratégiques à long terme en réagissant face à la crise financière et économique et à ses effets. Il recommande de formuler à temps des stratégies de sortie de crise, le cas échéant, et de reconnaître qu'une adaptation réussie passe par une planification stratégique à long terme.

39. Le Comité recommande au Secrétariat et au Conseil économique et social de bien prêter attention au facteur d'encadrement et aux nouvelles qualités de dirigeant nécessaires en cas de crise. Il se félicite à cet égard du nouveau modèle d'administration publique, placé sous le signe de la « transparence des affaires publiques », axé sur les citoyens en tant que partenaires et coproducteurs plutôt qu'uniquement sur « l'autorité des pouvoirs publics ».

40. Il encourage également les responsables politiques à reconnaître la tendance qu'ont les citoyens à ne pas distinguer les pouvoirs publics de l'État, en fournissant des informations objectives et équilibrées sur le diagnostic, les politiques et les effets escomptés, en les associant plus étroitement au processus de prise de décisions et en veillant à ce que les agents de la fonction publique s'engagent dans une filière stable, soient titularisés et bien formés.

41. Sachant qu'il est tentant de centraliser le pouvoir en temps de crise, le Comité prie instamment les États Membres de ne pas rechercher des solutions simplistes, mais de reconnaître la complexité des capacités des États et de renforcer leurs cadres de réglementation en veillant au respect des principes d'intégrité, de responsabilité et de transparence et en évitant que l'État soit pris en otage.

Recommandations en vue de la prestation de services publics centrés sur les citoyens

42. Le Comité engage les États Membres à ne pas perdre de vue le but de la réglementation : les citoyens et la qualité de leur vie, ce qui reviendrait notamment à assurer une mise en valeur des ressources humaines au niveau du secteur public axée sur une gouvernance de type citoyen, à favoriser l'utilisation efficace des technologies de l'information et des communications et à mettre la cyberadministration au service d'une participation citoyenne accrue.

43. Le Comité recommande au Secrétariat de continuer à donner un large écho aux bons exemples d'initiatives de participation citoyenne novatrices par le biais du prix Champion du service public décerné par l'ONU.

Recommandations destinées à assurer le respect des principes de transparence et de responsabilité

44. Le Comité recommande au Conseil économique et social de continuer à encourager le recours à des structures, à des méthodes et à des mécanismes de gouvernance plus transparents et plus responsables, notamment en exploitant le potentiel de transformation des technologies de l'information et des communications.

45. Le Comité prie instamment les États Membres de présenter régulièrement des rapports rendant compte des mesures qu'ils ont prises pour remédier à la crise financière et économique de sorte que leurs citoyens puissent pleinement participer

à la gestion de ses effets et aider à en sortir et de rétablir leur foi dans le gouvernement.

46. Il encourage également les États Membres à se fixer des règles de conduite et à se lancer dans la formation pour contribuer à l'instauration d'une culture de transparence au sein de la fonction publique, à décourager l'aversion du risque, source de secret, et à mener des campagnes de sensibilisation visant à faire prendre conscience aux citoyens de leur droit à l'information, de la législation qui contribue à cela et des avantages qui en résulteront pour tous.

47. Le Comité recommande au Secrétariat de continuer de s'employer à définir clairement et à démontrer par voie de comparaison le rôle de la gestion de l'information et de la création de connaissances dans la gestion de la crise et dans le développement en général, en mettant l'accent à la fois sur les mécanismes formels et informels de gestion publique et de participation citoyenne.

48. Le Comité recommande au Secrétariat de procéder à une étude exhaustive et comparative des programmes ciblés de protection sociale des populations vulnérables en temps de crise, notamment à l'analyse de la capacité et de la rapidité d'intervention des institutions, des vulnérabilités à l'échelle macroéconomique et mondiale et des formes novatrices de financement pour des pays sans volant budgétaire ni filet de sécurité, telles que la solidarité Sud-Sud.

49. Le Comité encourage vivement aussi le Secrétariat à examiner les différentes manières dont cette crise pourrait constituer une occasion de promouvoir une économie verte et à faible émission de carbone aux fins du développement, en particulier pour les pays qui ne peuvent pas le faire d'eux-mêmes, tout en appuyant l'ensemble des travaux que mène l'Organisation des Nations Unies sur les changements climatiques.

C. Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

50. Le Secrétariat a présenté une note (E/C.16/2010/3) rendant compte des principales activités qui ont été menées par le Secrétariat en 2009.

51. La note présente les domaines dans lesquels des activités sont prévues au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et expose le projet de cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013 axé sur trois principaux domaines fonctionnels : a) développement d'institutions et mise en valeur des ressources humaines par le secteur public; b) développement de la cyberadministration; c) gestion du développement et participation citoyenne. Le Comité est également prié dans la note de faire part au Secrétariat de ses observations sur ses activités, qui ont pour objet d'aider les pouvoirs publics, aux niveaux national et local, à résoudre les problèmes de gouvernance et d'administration publiques qui se posent à eux, ainsi que les nouveaux problèmes et les nouvelles crises qui se dessinent. Enfin, la note a fait le point des activités menées par le Secrétariat pour rationaliser et réformer son fonctionnement en ayant recours à des méthodes fondées sur les résultats et sur la demande, en s'attachant tout particulièrement à utiliser les technologies de l'information et des communications de manière judicieuse et en vue d'améliorer l'acquisition et la gestion des connaissances aux fins de la réalisation des objectifs

de développement convenus au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement.

52. La Directrice a présenté la nouvelle stratégie de la Division sur la voie à suivre pour mener à bien son initiative de réforme et relever ses principaux défis. Établissant des liens directs entre les nouvelles priorités techniques de la Division et les principaux problèmes auxquels se heurtent les États Membres dans les trois domaines que sont l'ère informatique, un monde en proie aux crises, et la mondialisation, dans lesquels l'échange d'informations et la gestion de l'information revêtent une importance primordiale, elle a expliqué la manière dont la restructuration interne de l'Organisation a été sous-tendue par l'amélioration des modalités de travail sur la base de quatre piliers principaux : a) formation et gestion des connaissances; b) services consultatifs; c) recherche et analyse; d) plaidoyer et apprentissage. Pour conclure, la Directrice a présenté les principaux produits de la Division, dont l'espace de connaissances sur l'administration publique, dont l'aménagement est prévu pour bientôt et qui servira à la Division de guichet unique pour aider les États Membres à répondre à leurs besoins de développement en matière de gouvernance et d'administration publiques. Il sera fait en sorte qu'au sein de cet espace : a) les connaissances pertinentes soient facilement identifiables et accessibles; b) la cyberadministration publique soit mise au service du développement; c) les connaissances sur la manière de mieux gérer les affaires publiques et mieux servir les citoyens soient créées, reliées et élargies.

53. Le Comité a loué et salué les changements positifs intervenus dans le cadre de la restructuration et de la réforme de la Division et formulé plusieurs recommandations visant à accélérer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la Division quant à la voie à suivre. Il a vivement encouragé la Division à : a) tenir dûment compte des distinctions entre pays en développement, par exemple entre petits pays, et du très peu d'informations dont on dispose sur des pays du Sud; b) relier les trois domaines prioritaires de la Division par une analyse de politique; c) préconiser une plus grande collaboration et un degré de connectivité plus élevé avec toutes les parties prenantes par le biais du Réseau mondial d'information en ligne de l'Organisation des Nations Unies; d) élargir son rayon d'action en collaborant avec d'autres institutions internationales et régionales dotées de plus de ressources.

54. Le Comité a recommandé plus précisément à la Division de s'attacher à recueillir des données fiables, authentiques et pertinentes et à créer des bases de données assorties d'indicateurs revêtant une importance pour l'administration publique, compte tenu des domaines actuels de priorité des États Membres tels que : a) les administrations locales et les ressources qu'elles reçoivent de l'administration centrale; b) le rapport entre les employés du secteur public et la population globale et dans l'ouverture de crédits budgétaires pour le secteur public par domaine de services; c) des indicateurs qui reflètent le nouveau modèle de transparence dans les affaires publiques; d) les procédés et mesures de repositionnement du secteur public dans le développement; e) les tendances du développement de l'administration publique par pays et selon des critères pertinents comme la transparence, la responsabilité, la prestation de services axés sur les citoyens.

55. La Division a favorablement accueilli ces suggestions et réaffirmé sa volonté de resserrer sa coopération avec le Comité en vue de renforcer systématiquement les partenariats et de créer un produit commun à la Division de l'administration

publique et de la gestion du développement et au Comité d'experts sur la fonction publique et d'organiser des réunions et manifestations. Le Comité a constaté avec satisfaction que d'autres organisations internationales comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, le Forum économique mondial et l'*Economist* utilisaient actuellement les indicateurs de l'enquête réalisée par l'ONU sur la cyberadministration, un des produits de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, dans leurs propres rapports. Le Comité s'est également félicité de l'initiative en cours de l'aménagement de l'espace de connaissances sur l'administration publique.

D. Administration publique et mise en œuvre des objectifs de développement et engagements convenus au niveau international ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

56. Le Secrétariat a présenté une note (E/C.16/2010/4) intitulée « Technologies de l'information et des communications et égalité des sexes : possibilités et défis nouveaux qui se présentent à l'administration publique dans la mise en œuvre des objectifs adoptés à l'échelon international tels que les objectifs du Millénaire pour le développement ». La note a analysé l'application des technologies de l'information et des communications à l'administration et à la gouvernance publiques pour aider les femmes à mieux accéder aux informations diffusées par les pouvoirs publics, bénéficier des services sociaux dont elles ont besoin et participer de manière effective aux processus de prise de décisions.

57. La note a conclu que les femmes ne pourraient pas s'autonomiser et participer activement aux programmes de cyberadministration tant que les méthodes et les contenus véhiculés par les technologies de l'information et des communications ne tiendraient pas compte de la problématique hommes-femmes et ne viseraient pas à redresser les inégalités entre les sexes. Aussi a-t-elle recommandé que : a) les autorités nationales formulent en matière de TIC des politiques garantissant la participation des femmes, des spécialistes de la problématique hommes-femmes et des organisations féminines à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre et comportant des activités de sensibilisation et des consultations; b) les pouvoirs publics créent et entretiennent un climat propice à la formulation de politiques de cybergouvernement tenant compte de la problématique hommes-femmes et à leur évaluation systématique, notamment en prenant les dispositions juridiques, réglementaires et institutionnelles voulues; c) les différentes juridictions se coordonnent pour renforcer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les mesures des institutions administratives; d) les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes œuvrent en faveur d'une intégration plus efficace des TIC dans les procédures administratives; e) des liens entre les programmes d'administration publique et les stratégies de cybergouvernement soient créés, en veillant à ce que femmes et hommes intéressés participent à l'élaboration, à la conception et à la mise en œuvre des politiques ainsi qu'à la concertation dont elles doivent faire l'objet.

58. Le Président a noté que la prise en compte de la problématique hommes-femmes était souvent réduite à une simple formule correspondant à des postes dans le secteur public sans pour autant que les obstacles culturels issus de traditions

héritées et les préjugés sociaux qui empêchaient l'égalité des sexes dans la forme de devenir égalité dans le fond ne soient éliminés.

59. La Sous-Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale sur les questions de parité entre les sexes et la promotion de la femme a examiné les résultats obtenus depuis l'adoption en 1995 du Programme d'action de Beijing en matière de démarginalisation des femmes en faisant remarquer qu'elles ont subi de manière disproportionnée les conséquences néfastes de la crise financière et économique. Parmi les progrès enregistrés, elle a signalé : a) l'accès accru des filles à l'éducation; b) les politiques de lutte contre le VIH/sida et les budgets de santé visant à assurer une plus grande égalité des sexes; c) les cadres juridiques, politiques et institutionnels destinés à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles; d) des quotas en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions. Des retards ont persisté dans la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en matière de pauvreté, de chômage et d'analphabétisme, et peu d'attention a été accordée dans les politiques et stratégies de développement nationales aux aspects liés à l'égalité des sexes. Elle a précisé les nombreux rôles clefs que les technologies de l'information et des communications et la cyberadministration pouvaient jouer dans la réalisation de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement, mais a appelé l'attention sur la nécessité de faire protéger par la réglementation et l'administration publique les femmes et les filles contre d'éventuels abus tels que la traite et la marginalisation, notamment par le renforcement des stéréotypes sexistes.

60. M^{me} Bethel a jugé que les TIC étaient les principaux outils qui faciliteraient la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'égalité des sexes et de démarginalisation des femmes, notamment dans les domaines du commerce, de l'administration et de l'éducation, d'où la nécessité de définir des programmes nationaux de cyberadministration en conséquence. Pour que les femmes puissent effectivement utiliser les outils de cyberadministration mis à leur disposition, il fallait qu'ils soient accessibles, abordables, que les contenus qu'ils véhiculent soient non seulement adaptés à leurs réalités culturelles et à leur condition de femme, mais également à leur vie quotidienne, compte tenu du double poids des responsabilités familiales et professionnelles qu'elles supportent. Elle a instamment prié l'ONU, en raison surtout du fait que les femmes constituaient le socle même du développement économique et social et que les solutions d'urgence face à la crise asphyxiaient les politiques cyberadministratives, d'élever la question au rang de politique générale.

61. M^{me} Pontso Suzan Matumelo Sekatle (observatrice), a illustré les avantages de l'administration locale et du transfert de responsabilités aux collectivités par le cas du Lesotho, ce qui a également favorisé la participation des femmes au gouvernement. Bien que les administrations locales n'aient été créées qu'en 2005, l'engagement des membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADEC) de parvenir à un taux de représentation des femmes d'au moins 30 % a été dépassé au Lesotho. Elles sont représentées à 58 % au sein des conseils locaux. Bien que le cadre permettant de faire reculer les pratiques culturelles qui favorisent l'inégalité des sexes fasse encore défaut au niveau national tout comme la volonté des femmes d'assumer des rôles même au niveau local, les résultats obtenus par les conseils locaux dans la construction de routes, la gestion des terres pour le bien commun et l'acquisition par les femmes de l'expérience nécessaire en matière de prise de décisions publiques ont montré ce qui pouvait être obtenu avec leur forte participation.

62. Le Comité s'est attaché dans ses débats à encourager des exemples de progrès comme ceux enregistrés au cours des dernières années dans des pays comme le Mozambique, le Maroc, l'Inde, l'Argentine, la Chine, Trinité-et-Tobago et le Brésil. L'accent a été mis sur les politiques visant à réduire les inégalités entre les sexes, les causes, les conséquences positives d'une participation accrue des femmes dans l'administration et au parlement, la nécessité qui en découle d'élaborer des programmes de formation conçus à leur intention, la distinction entre les politiques à court et à long terme susceptibles de faire évoluer les mentalités, telles que l'éducation et le rôle avéré que joue l'accès à l'information dans la révélation des inégalités observées dans la mise en œuvre de politiques apparemment égalitaires pour améliorer les pratiques mêmes. Les obstacles ont également été précisés, notamment les raisons qui font que les femmes n'ont pas accès aux TIC et à la cyberadministration, ses conséquences pour l'emploi des femmes et ses effets sur le taux de fécondité, non pas juste sur la représentation politique, et l'insuffisance des mesures prises pour mettre un terme aux mutilations génitales féminines et à d'autres pratiques nocives à la santé des femmes et qui nuisent par conséquent à leur démarginalisation. L'examen même de cet ordre du jour a conduit dans de nombreux pays à un changement de discours et au constat selon lequel l'égalité des sexes (notamment en matière de santé procréative) et de scolarité concerne à la fois les hommes et les femmes ainsi que les garçons et les filles, ce qui a déjà conduit à des progrès dans le domaine des décisions concernant la taille de la famille et les perspectives d'avenir des filles.

**Recommandations relatives à la mise en œuvre des objectifs
et engagements convenus au niveau international ayant trait
à l'égalité des sexes et à la démarginalisation des femmes**

63. Le Comité recommande que l'égalité des sexes demeure un important objectif et que les technologies de l'information et des communications servent de puissant outil de promotion de la démarginalisation des femmes tant que ses risques sont maîtrisés.

64. Le Comité encourage vivement les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en adoptant et en appliquant des lois interdisant les mutilations génitales féminines.

65. Le Comité recommande qu'une plus grande attention soit accordée à la sous-représentation des femmes au sein de l'administration publique, et en particulier à des postes de responsabilité dans la fonction publique, qui constitue un aspect négligé de l'objectif d'égalité des sexes.

66. Le Comité recommande au Secrétariat d'ajouter la collecte de données pertinentes à son espace de connaissances.

67. Le Comité tient à reconnaître la valeur monétaire des travaux domestiques accomplis et des soins administrés principalement par les femmes comme étant un élément important dans la réalisation de l'objectif d'égalité des sexes.

68. Le Comité recommande donc au Secrétariat de mettre au point une méthodologie permettant d'envisager de faire figurer cette valeur dans la comptabilité nationale officielle.

69. Le Comité tient à saluer le travail réalisé par le Centre des Nations Unies pour la gouvernance en République de Corée avec le Centre d'information du réseau des

femmes de la région Asie Pacifique à l'Université des femmes de Sookmyung sur des monographies nationales consacrées aux femmes et à l'administration publique.

E. Séance sur les moyens novateurs d'enrichir la collaboration entre le Comité et la Division

70. Chaque séance de groupe de travail a commencé par un exposé sur sa mission, sa stratégie, son programme de travail et ses activités.

1. Groupe de travail I Gestion du développement et participation citoyenne

71. Le principal sujet de discussion du groupe de travail I a été de savoir ce qui pouvait être obtenu avec des ressources limitées et comment mesurer les résultats pour obtenir un rapport qualité-prix. Il s'agissait notamment d'examiner l'avantage comparatif qu'avait la Division sur d'autres institutions s'intéressant aux mêmes questions, telles que l'OCDE, les vertus de l'Organisation des Nations Unies (par exemple, la neutralité et l'ouverture mondiale et la légitimité qui en découle) et la manière dont des ressources non financières telles que l'imagination et la créativité pouvaient être exploitées. Un important sujet dont l'examen a été remis à plus tard a été les thèmes prioritaires des prochaines années dans le cadre de la gestion du développement. Le Président a précisé que l'intérêt de ce nouveau format de groupes de travail résidait dans le fait qu'il offrait l'occasion au Comité d'examiner avec des membres du Secrétariat les moyens de renforcer les effets sur le développement d'une meilleure gestion du développement.

72. Les principales recommandations du groupe de travail consistaient à établir des liens avec des programmes qui existaient ailleurs tels que le Programme d'innovation en administration publique dans la région euroméditerranéenne (et sa publication sur l'innovation dans la gouvernance et l'administration publiques) et de mettre l'accent sur les administrations publiques locales qui, contrairement à leurs homologues nationaux, savent qu'elles ne détiennent pas les réponses et les connaissances, jouissent de peu d'attention et cherchent à obtenir conseil.

2. Groupe de travail II Développement de la cyberadministration

73. Les débats menés au sein du groupe de travail II ont permis aux participants d'apporter un soutien sans faille aux activités de la Division axées sur :

a) L'engagement des parties prenantes, y compris les modes d'interaction avec les administrations, l'harmonisation des activités des partenaires internes et externes, le secteur privé et le secteur non commercial;

b) L'évaluation de la qualité des produits;

c) Les sources de financement;

d) Les activités de transposition, telles que l'établissement de « modèles de normes internationales ou régionales » de développement de la cyberadministration par secteur;

e) Les moyens de trouver à la Division un créneau dans le domaine de la cyberadministration au service du développement et assurer la continuité du

programme au fil du temps, notamment par le biais de mémorandums d'accord supplémentaires avec des pays ou des groupes régionaux précis sur le développement viable de la cyberadministration.

74. Le groupe de travail a recommandé au Comité et au Secrétariat de sensibiliser les États Membres aux activités que mène la Division dans les domaines de la cyberadministration et souligné la nécessité de disposer de ressources à cet effet comme le prévoit l'alinéa d) du paragraphe 6 de la résolution (voir chap. I ci-dessus).

3. Groupe de travail III

Développement des institutions et mise en valeur des ressources humaines dans le secteur public

75. Les débats du groupe de travail III ont été axés sur les modalités de fonctionnement de la Division dans ce domaine, la manière dont le Comité pourrait enrichir ses travaux et les recommandations pratiques à formuler à la Division. Il s'agit notamment :

a) D'établir, à partir de la compilation et de l'analyse des codes de conduite du service public de 100 États Membres effectuées par l'espace sur les connaissances de l'administration publique, un code générique sous forme de directives utiles à l'intention des pays dépourvus d'un code;

b) D'utiliser les intérêts particuliers et les compétences précises des membres du Comité agissant en qualité d'experts et d'ambassadeurs de la Division pour établir des partenariats et mener des activités dans tel pays donné ou telle région;

c) De se concerter avec les membres du Comité lors des sessions annuelles et au-delà, et d'élaborer un protocole visant à formaliser la coopération et l'interaction sur la base d'attentes mutuelles, d'intérêts particuliers, de compétences et de la capacité de coopération des membres;

d) De constituer un recueil d'études de cas dans lequel figureraient des contributions des membres du Comité et seraient mis évidence des cas d'expériences réussies pour encourager les pouvoirs publics à adopter des méthodes opérantes et à contrer les préjugés actuels, notamment envers les pays africains.

F. Projet de programme de travail et d'ordre du jour pour la prochaine session du Comité d'experts et examen préliminaire du projet de rapport du Comité

76. Le Comité a convenu d'adopter un programme pluriannuel, 2011-2013 sur le thème principal de la gouvernance publique au service de l'amélioration de la qualité de la vie humaine. Chacune des trois années aura des sous-thèmes différents. Les sous-thèmes de sa dixième session sont : cadre conceptuel; gouvernance publique au service de pays sortant d'un conflit ou d'une crise; protection sociale des populations vulnérables; et gestion des résultats dans le domaine de la gouvernance. Des experts du Comité seront choisis pour établir les documents sur ces thèmes.

77. Le Comité a approuvé la tenue de sa dixième session du 4 au 8 avril 2011 et également approuvé l'ordre du jour suivant pour adoption par le Conseil économique et social :

1. Élection du bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Gouvernance publique au service de l'amélioration de la qualité de la vie humaine :
 - a) Cadre conceptuel;
 - b) Pays sortant d'un conflit ou d'une crise;
 - c) Protection sociale des populations vulnérables;
 - d) Gestion des résultats dans le domaine de la gouvernance (notamment eu égard aux objectifs de développement et engagements convenus au niveau international dans le domaine de l'éducation, le thème de l'examen ministériel annuel de 2011).
 4. Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies.
 5. Ordre du jour de la onzième session du Comité d'experts.
78. Le Comité a adopté le projet de rapports sur les travaux de sa neuvième session.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote des documents</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/C.16/2010/1	2	Ordre du jour provisoire et organisation des travaux
E/C.16/2010/2	3	Défis et possibilités que présente à l'administration publique la crise financière et économique
E/C.16/2010/3	4	Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies
E/C.16/2010/4	5	Technologies de l'information et des communications et égalité des sexes : possibilités et défis nouveaux qui se présentent à l'administration publique dans la mise en œuvre des objectifs adoptés à l'échelon international tels que les objectifs du Millénaire pour le développement

